

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 FEVRIER 2013

DELIBERATION N° DEL010-13

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 11 février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 5 février 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, M. BREUILLÉ, C. EGEE, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Simone BRANON-MAILLET (Pouvoir à A. C. PICCA en date du 11/02/13)
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 06/02/13)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 08/02/13)
M. Georges MORIN (Pouvoir à P. VERRI en date du 11/02/13)
M. Yves PERRIER (Pouvoir à J-C GUERRE-GENTON en date du 06/02/13)

Absents excusés :

Mmes Nadège AMBREGNI, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN et MM. Jérôme DESMOULINS, Claude SERGENT.

Mme Christiane EGEE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Acquisition de la parcelle AP n°157 appartenant à Monsieur CHARLES Henri – rue des Routers.

Rapporteur : Paul BERTHOLLET.

La commune a inscrit dans son Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur, un emplacement réservé (ER11) destiné à *l'élargissement au carrefour de la rue de la Gare et de la rue des Routers et l'élargissement de la rue des Routers (2,00m)*, afin d'y aménager la voirie et les trottoirs.

Dans le cadre de l'urbanisation de l'éco quartier du Petit Jean et suite à l'étude réalisée sur les circulations et les stationnements du secteur, la rue des Routers doit être prolongée en direction du quartier du Chamandier.

Il convient d'engager les acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement de la rue des Routers pour la sécurité des usagers.

La parcelle référencée au cadastre section AP n°157, située n°3 rue des Routoirs, est concernée par ce projet.

Monsieur CHARLES Henri, propriétaire de la parcelle AP n°157 (120m²), a donné son accord le 6 janvier 2013, pour céder le terrain concerné gratuitement à la commune. En application de l'article R.123-10 du code de l'urbanisme, il conserve les droits à bâtir correspondant à l'emplacement réservé cédé, sur le terrain restant sa propriété.

La commune s'engage à reconstruire le mur de clôture de sa propriété.

Références cadastrales	Superficie	Propriétaire	Adresse	Prix	Accord du propriétaire
AP n°157	120 m ²	M. CHARLES Henri	3 rue des Routoirs	Gratuit	06/01/2013

L'ensemble des frais notariés liés à cette acquisition sera pris en charge par la commune.

VU le Plan Local d'Urbanisme en vigueur,

VU l'avis de France Domaine en date du 30 juillet 2012,

M. le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle AP n°157 appartenant à M. CHARLES Henri, à titre gratuit,
- de reconstruire le mur de clôture en limite de propriété,
- de l'autoriser à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 11 février 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI